

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ADMINISTRATIVES 2026
ANNEXE tous Produits hors Papeterie, jouet et plein air et sport

La présente annexe est applicable en complément des conditions générales de vente dites CGV FDG Group :

- par la société FDG GROUP, (« la Société »),
- de produits relevant des catégories suivantes (le « Produit ») :
 - o Mercerie / Tricot
 - o DPH (Coiffure / Beauté / Parapharmacie / Hygiène Bucco-dentaire / Maquillage)
 - o Ustensiles de cuisine
 - o Bricolage
 - o Brosserie-Ménage
 - o Animaux
 - o Tout autre catégorie de produits non-alimentaires référencée dans le courant d'affaires annuel
- sous les marques dont la Société est propriétaire ou dont elle assure la distribution.

La numérotation des articles ci-dessous renvoie à celle des conditions générales de vente dite CGV FDG Group.

2. MODALITES DE COMMANDES

2.1 Le processus de commande (et/ou de pré-commande) est le suivant :

- pour les Produits saisonniers : le Client s'engage à transmettre les commandes fermes ou prévisionnelles au moins 8 (huit) semaines avant la date de livraison souhaitée.
- pour les Produits évènementiels ou en promotion : le Client s'engage à transmettre les commandes fermes ou prévisionnelles au moins 8 (huit) semaines avant la date de livraison souhaitée.
- pour les Produits permanents : le Client s'engage à transmettre les commandes fermes ou prévisionnelles au moins 7 (sept) jours ouvrés avant la date de livraison souhaitée.
